ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements

Question écrite n° 6628

Texte de la question

M. Gilbert Biessy attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur l'Association pour le développement d'écoles, de collèges et de lycées d'initiative citoyenne (DECLIC 38). Fondée en juin 2000, cette association oeuvre pour la création d'établissements scolaires innovants et soutient les innovations déjà existantes qui vont dans le sens d'une meilleure prise en compte des élèves ou d'une promotion collective. Depuis novembre 2001, l'association a élaboré un projet de collège innovant qui a été présenté aux différentes institutions et partenaires. Elle souhaite voir l'implantation d'un tel établissement dans le département de l'Isère. Or, depuis la suspension, en août 2002, du Conseil national de l'innovation et de la réussite scolaire, l'association est inquiète quant à l'avenir de tels projets. Selon l'association, des innovations déjà existantes en Isère sont menacées et d'autres ont été supprimées sans justification. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire part de sa position quant aux innovations scolaires et de lui faire connaître ses intentions sur ce sujet afin que l'association puisse déterminer ses axes de travail.

Texte de la réponse

L'association DECLIC 38 s'est fixé pour mission, depuis sa création en novembre 2000, de favoriser la création d'établissements scolaires innovants dans l'Isère. L'ouverture de tels établissements ne peut se réaliser qu'en accord avec les autorités académiques qui sont seules habilitées à juger de l'opportunité de créer une structure spécifique en fonction de leurs priorités et du contexte local. C'est donc à Mme la rectrice de l'académie de Grenoble qu'il convient de présenter le nouveau projet. Cette académie a encouragé avec le soutien du ministère la création de nombreuses structures innovantes qui font l'objet d'un suivi pour analyser la pertinence de leurs objectifs et les effets de leurs actions. En ce qui concerne le Conseil national de l'innovation pour la réussite scolaire (CNIRS), seul son secrétariat général a été dissout cet été, cette fonction étant désormais assurée par la direction de l'enseignement scolaire du ministère. Une réflexion sur les missions de ce Conseil et leur renouvellement a depuis été engagée. Le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, lors de l'assemblée plénière du CNIRS du 31 octobre 2002, a souligné l'intérêt qu'il attachait à l'innovation, notamment dans un contexte de politique de décentralisation et de déconcentration. Il a souhaité que les projets innovants répondent aux préoccupations que sont la prévention de l'illettrisme dès l'école primaire, le cheminement diversifié de l'enseignement dans les collèges (itinéraires de découverte, le développement de l'alternance...), la restauration de l'autorité et de la paix dans l'école, l'engagement des jeunes.

Données clés

Auteur : M. Gilbert Biessy
Circonscription : Isère (2e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 6628
Rubrique : Enseignement privé

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE6628

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale
Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 novembre 2002, page 4243
Réponse publiée le : 10 février 2003, page 1072